



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Chaines privées

Question écrite n° 36391

#### Texte de la question

M Bernard Schreiner demande à M le ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication, ou en est son projet de chaîne musicale française. Il lui rappelle que après la suppression par la CNCL de TV 6 - pour des raisons politiques qu'il connaît bien - et la campagne menée par les chanteurs français, il avait promis d'attribuer une fréquence à une chaîne musicale. L'arrivée sur l'Europe et la France de MTV a provoqué un accroissement de l'inquiétude du monde artistique français (artistes, éditeurs, producteurs) qui se demande aujourd'hui quand les promesses d'hier vont devenir des réalités. Il s'agit en effet de l'avenir d'une partie de notre industrie et de notre identité culturelle.

#### Texte de la réponse

Reponse. - 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, il appartient à la Commission nationale de la communication et des libertés, à l'issue d'une procédure d'appel aux candidatures après publication des fréquences disponibles dans une zone géographique déterminée, d'autoriser l'exploitation d'un nouveau service de télévision privée. Un groupe de professionnels, rassemblant notamment des maisons de disques, des artistes, des producteurs et une grande radio privée, a récemment déposé un projet de chaîne musicale auprès de la Commission nationale de la communication et des libertés. Seule cette commission peut désormais donner éventuellement une suite à ce projet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36391

**Rubrique :** Télévision

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 651

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 1988